

Questionnaire

Ostéopathes et Chiropracteurs

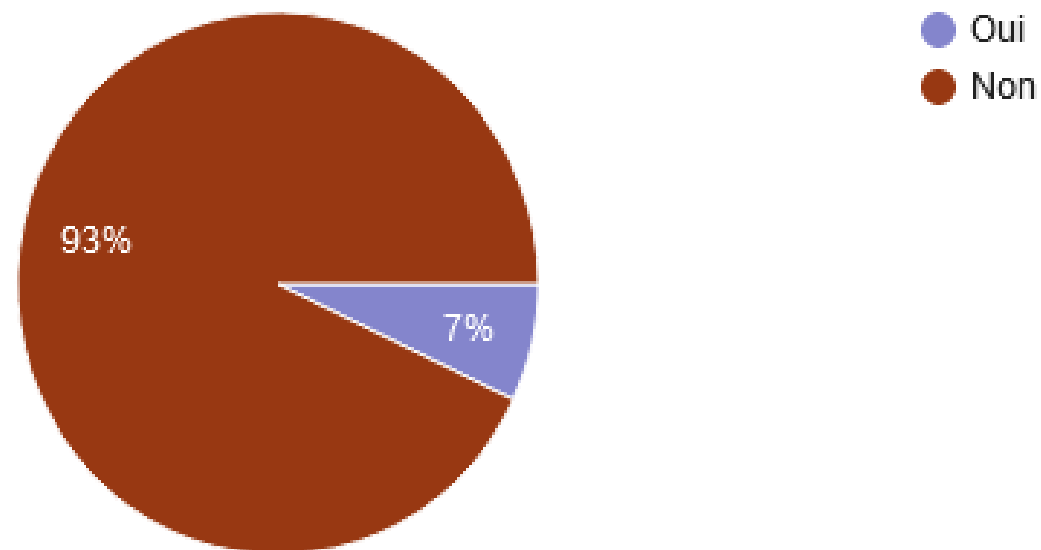
en MSP

Synthèse des réponses des CDO

Avez-vous connaissance de jugements, décisions, arrêts juridiques à propos de la présence ou non d'ostéopathes Non Professionnels de Santé ou chiropracteurs Non Professionnels de Santé en MSP (quelle que soit la raison ou le plaignant) ?



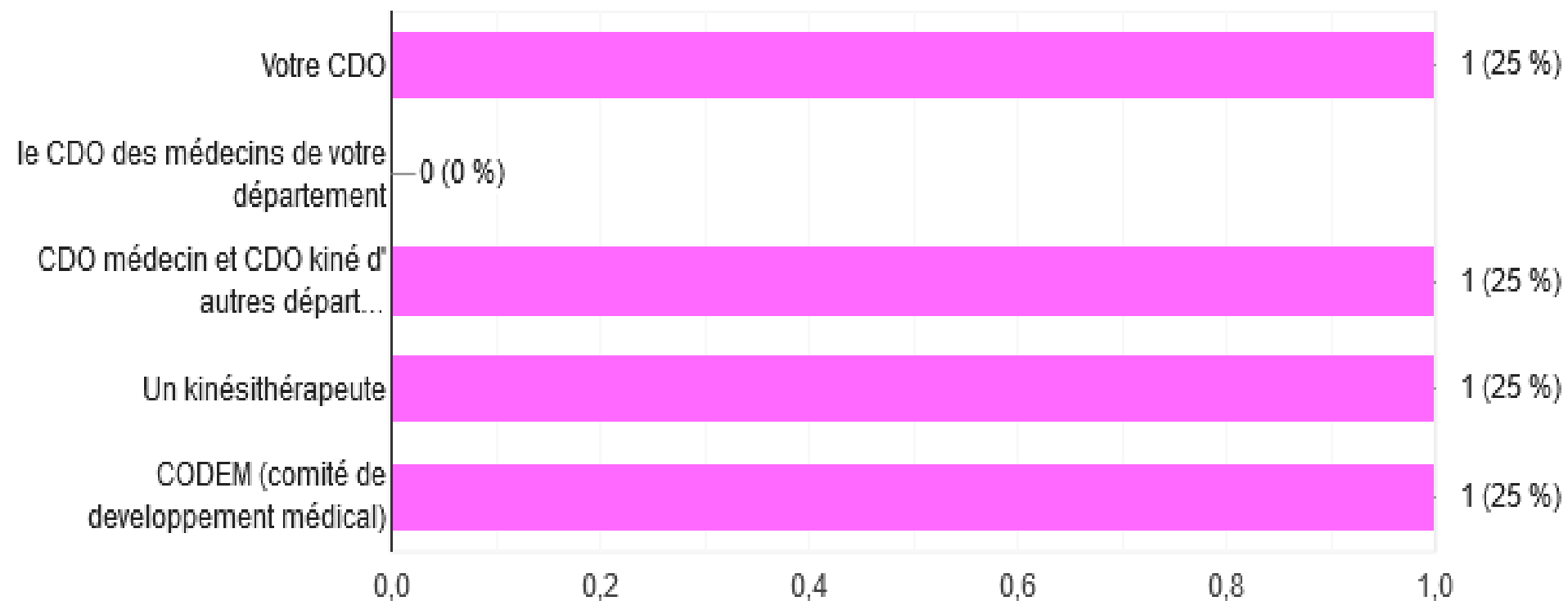
71 réponses



Par qui ont-ils été initiés?



4 réponses



Quelle était la (ou les) raison(s) de ces actions contre les NPS ?

4 réponses

La présence de non professionnels de santé dans les MSP et principalement des ostéos

Présence de non professionnels de santé

La CODEM est en Lot et Garonne une structure incluant le conseil départemental ,la préfecture, la région, les différents ordres et URPS de santé , les caisses de sécurité sociale.. qui statue sur la validité des projets de MSP avant de les transmettre à la région pour accord définitif, notamment l'attribution des subventions. Dès le début les représentants ordinaires ont posés comme principe de base que ne pouvaient entrer dans ces MSP que des professionnels de santé car les deniers publics accordés le définissait ainsi, et tout projet qui incluait des non professionnels de santé étaient rejetés. Il est à noter que le Département a engagé à plein temps une infirmière coordinatrice pour aider les élus et les professionnels de santé à bâtir leur projet. Ce qui a complètement écarté les non professionnels de santé de ces MSP. Ils se sont rabattus sur des maisons médicales privées mais peu nombreuses dans le département essentiellement rural.

action contre la présence illégale de non professionnels de santé (ostéopathes ni-ni) dans les MSP

Merci de nous préciser les références de cette affaire, ou de nous donner des pistes pour retrouver jugements ou arrêts :

4 réponses

arrêt de cassation du CE 2010, action URPS centre et CDO41 ,

Action de Mr Bennetot -Deveria contre MSP LA Châtre (36)

il n'y a pas eu d'action judiciaire car il n'y en avait pas la nécessité

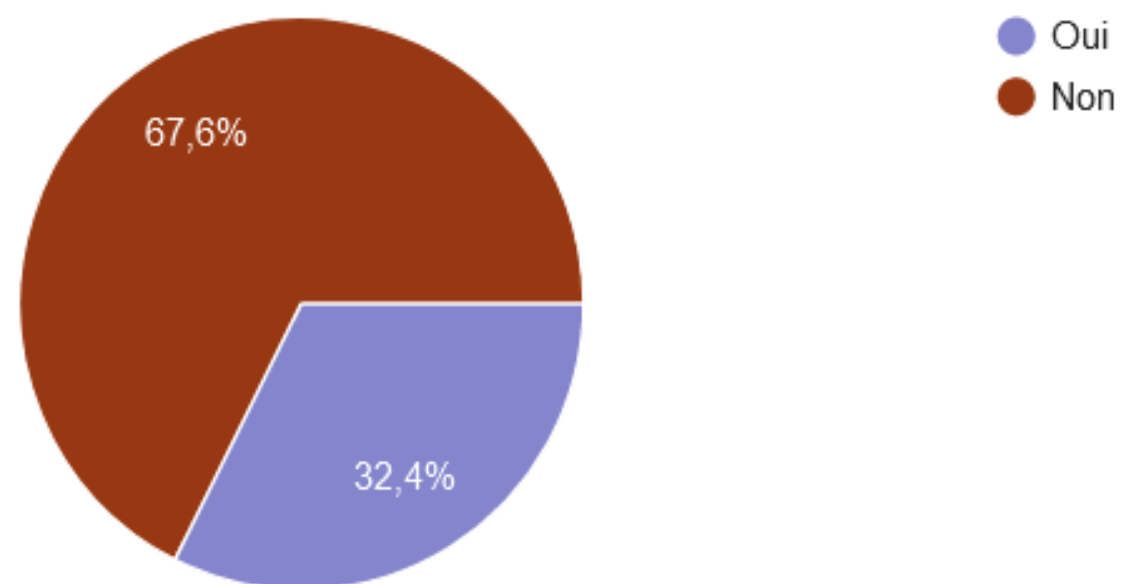
Actions juridiques du CDO 45 et CROMK en 2014 contre MSP des loges à Lorris (45260) référé au tribunal de Montargis TGI (45240) et actuellement procédure sur le fond à juger en audience en 2021 au TGI d'Orléans (45000) avec le CDO 45 en partie civile date à définir .

Actions non juridiques

Votre CDO lui-même est-il déjà intervenu directement de façon non juridique à propos de NPS?



71 réponses



Action non juridique

Pourquoi?

20 réponses

Réunion avec ARS pour installation et attribution de subventions à un projet de MSP comportant un ostéopathe non PS

Pas eut besoin

manque de connaissance sur l'aspect juridique

Présence d'un ni ni dans msp

Réunion préalable d'information en amont.

présence d'un ostéopathe "ni-ni" dans une MSP financée par des fonds publics

Intervention dans le cadre des ECD à l'ARS pour préciser que l'ostéo n'est pas professionnel de santé

dossier MSP médecins et ostéopathes NPS

INTERVENTION EN AMONT AVANT CONSTITUTION MSP

Pour préciser à l'ARS que les ostéos NPS n'étaient pas autorisés à intégrer les MSP.

Lors des réunions ARS

demande d'avis de l'ARS sur un projet de MSP

En participant à la Codem et en étant, avec les autres représentants ordinaires à l'initiative de ce refus d'intégrer des non professionnels de santé

Demande autorisation installation dans MSP

mises en garde sur des projets d'installation

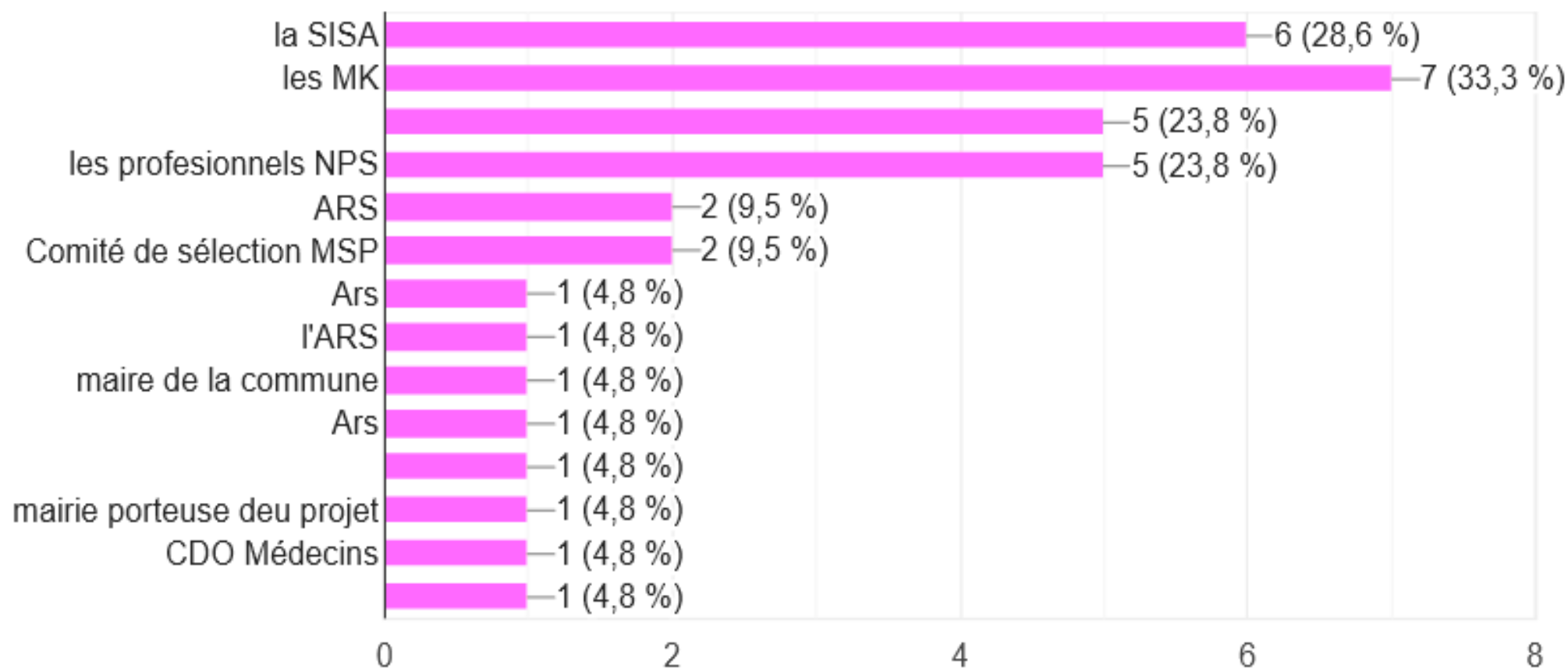
Présence d'un ostéopathe non professionnel de santé dans une MSP à RETIERS

Dans d'autres MSP contacts directs avant procédures.

Partage de locaux

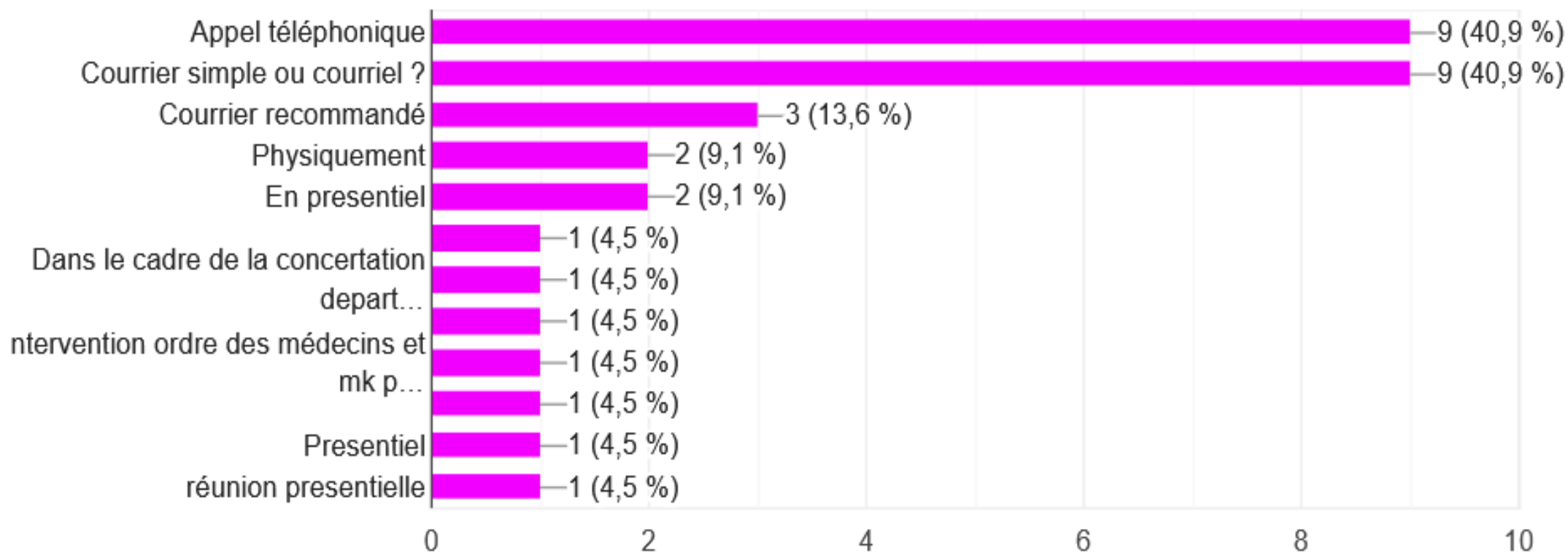
Auprès de qui ?

21 réponses



De quelle façon ?

22 réponses



Autres précisions

Avez-vous d'autres choses à nous rapporter sur ce sujet?

41 réponses

Non sinon que le budget avait été accordé malgré mon intervention

Les autres ordres s'en moquent bien et les ARS sont trop contentes de remplir leurs coquilles vides. Impression de passer toujours pour l'emmerdeur de service....

pas de plainte ni de signalement de la part des confreres

Dossier immédiatement bloqué par Ars

La situation n'est pas clair, les promoteurs du projet poussent pour un plus grand nombre de praticiens !
Problème aussi quand un mk est aussi osteo. !

Nous avons de nouveau un cas de NPS en MSP. l'ARS ne semble pas tenir compte de nos avis et nous ne nous sentons pas soutenus ni accompagnés par l'Ordre.

ras

des osteopathes et kiro pratiquent dans des MSP sans que soient menées des actions particulières

il est important de preciser que les osteos ne sont pas professionnels de sante , ce que je precise regulierement dans le cadre de ces concertations ARS et qui surprend pas mal de participants !

C'est le cas dans beaucoup de MSP, rentabilité oblige !
Ne serait-ce pas l'occasion de travailler avec les URPS qui connaissent les dossiers ?

nous ne sommes absolument pas habilités à priori à traiter un problème avec un non professionnel de santé

Pas de retour à ce jour . La politique du CDO est d'émettre un avis défavorable aux projets de MSP comprenant des ostéopathes ni-ni

Les actions entreprises doivent être systématiques dans chaque région et une concertation est nécessaire entre les régions avec communication des jugements et procédures éventuelles d'appel si nécessaire

Cela ne dépend, par définition, pas des cromk

Si nous devons nous pencher sur les NPS, il faudrait ouvrir l'enquête aux autres pratiques des professionnels de LA Santé et ne pas se restreindre aux ostéo chiro

la coordination avec le CDOM est importante c'est souvent eux qui ont le verbe le plus efficace aussi faut-il être en adéquation